

Office national de l'énergie—Loi

73. (1) Les dispositions de la présente Partie concernant les procédures de négociation et d'arbitrage pour régler les questions d'indemnité s'appliquent aux dommages causés par le pipe-line d'une compagnie ou par ce qui est transporté par celui-ci, mais ne s'appliquent pas

- a) aux demandes à l'encontre d'une compagnie qui relèvent des opérations de celle-ci, à moins que ces opérations ne soient directement reliées à
 - (i) l'acquisition de terrains pour la construction d'un pipe-line,
 - (ii) la construction du pipe-line, ou
 - (iii) l'inspection, l'entretien ou la réparation du pipe-line;

L'expression omise par négligence est «opérations», en effet, des problèmes pourraient surgir pendant les opérations—par exemple s'il y avait des fuites ou d'autres difficultés du genre. Je présume à juste titre, j'en suis sûr, que l'expression «opérations» devrait y figurer car si l'on se rapporte à l'alinéa 74(1)d), on lit ceci:

d) une indemnisation pour les obligations, dommages, droits, réclamations, poursuites et actions issus des opérations de la compagnie mais ne résultant ni de la négligence ni de la faute volontaire du propriétaire des terrains;

Le mot «opérations» figure dans ce paragraphe et je crois également qu'il devrait figurer à l'article 73(1)(iii).

L'autre chose que je veux signaler au ministre concerne ce qu'il a dit lui-même, à savoir que les paiements seront revus tous les cinq ans. Les agriculteurs et les organismes agricoles se préoccupent particulièrement de l'article 75.19(2) qui dit ceci:

(2) Aux fins de l'alinéa (1)a), la «valeur marchande» est la somme qui aurait été obtenue pour les terrains si, au moment où ils ont été pris, ils avaient été vendus sur le marché libre.

Les agriculteurs ne veulent pas être liés par la «valeur marchande» des terrains «au moment où ils ont été pris», car je crois qu'ils ont raison de supposer que la valeur marchande sera incluse tous les cinq ans comme le prévoit l'article 74(1)(b) qui dit ceci:

b) un examen quinquennal du montant de l'indemnité à payer pour l'acquisition de terrains lorsque le mode de paiement choisi consiste en versements annuels ou autres versements périodiques;

Nous souhaiterions qu'à l'occasion de l'examen quinquennal, on tienne également compte de la valeur du terrain car, comme tout le monde le sait, en ces temps d'inflation, la valeur des terrains croît rapidement.

Compte tenu de ces deux questions et en supposant que le ministre veuille confirmer aujourd'hui mes hypothèses, je suis certain que les agriculteurs ainsi que les organismes agricoles seront satisfaits. Bien sûr, il arrive parfois que des questions de ce genre doivent être réglées par les tribunaux et si j'ai tenu à les soulever à la Chambre, un arbitre ou un tribunal pourra se référer au débat qui a eu lieu aujourd'hui. Nous aurons donc à l'avance une idée de la façon dont la loi sera interprétée.

M. Sid Parker (Kootenay-Est-Revelstoke): Monsieur l'Orateur, je suis fier d'exprimer l'opinion de mon parti sur le bill C-60 qui vise à modifier la loi sur l'Office national de l'énergie. Ce bill équivaut à fermer la porte de la cage une fois que l'oiseau s'est envolé. Notre parti au fond trouve cette mesure satisfaisante; nous nous demandons seulement pourquoi le gouvernement a tant attendu pour la présenter.

En juillet dernier, le gouvernement nous a forcés à accepter la construction préliminaire du tronçon du pipe-line qui transportera le gaz naturel aux États-Unis. On aurait dit qu'il n'avait pas un moment à perdre lorsqu'il était question de brader notre gaz naturel aux Américains. Le sénateur Olson était tout à fait au courant à ce moment-là des problèmes que pourraient susciter les méthodes d'expropriation. Il a pris la tête d'un comité du Sénat qui voulait tenter de modifier ces méthodes. Il a présenté une mesure sur l'expropriation au Sénat au printemps de 1979, après avoir présidé le comité sénatorial du pipe-line.

Dans le discours qu'il a prononcé lors de la présentation de cette mesure, discours que l'on cite souvent, le sénateur a qualifié d'archaïques les dispositions actuelles de la loi sur les chemins de fer et il s'est scandalisé ouvertement de ce que l'on plaçait les propriétaires menacés d'expropriation aux termes de cette loi dans une situation intenable.

Pour ma part je n'arrive pas à comprendre comment il se fait que le gouvernement qui connaissait pertinemment les conséquences que cela entraînerait, ait pu mettre le pipe-line en chantier sans d'abord s'assurer que les droits des petits propriétaires fonciers de cette région du pays étaient protégés. Pourquoi tant se presser, madame le Président? Il aurait bien pu nous dire qu'il lui fallait une ou deux heures des travaux de la Chambre pour adopter cette simple mesure de protection? Nous sommes des gens sérieux de ce côté-ci de la Chambre. Nous aurions accepté de consacrer deux heures à l'adoption de cette importante mesure. Les libéraux étaient tellement pressés de brader notre gaz naturel que l'idée qu'ils risquaient de violer les libertés civiles des quelques propriétaires fonciers du sud-est de la Colombie-Britannique ne les a même pas effleurés pas plus que les conservateurs d'ailleurs. Ces derniers sont vraiment incroyables, madame le Président. Dernièrement ils ont fait paraître des annonces dans les journaux de ma circonscription pour dire à mes mandants que je m'oppose au droit à la propriété et qu'ils devraient tous appuyer les conservateurs s'ils veulent garder leur maison.

● (1620)

Essayons de savoir qui a défendu le droit à la propriété de mes électeurs l'automne dernier, quand les libéraux ont envoyé une escouade anti-émeute pour confisquer une petite propriété située dans la partie de ma circonscription où je demeure. Ce n'était certainement pas les conservateurs. J'ai pris la parole à la Chambre et je les ai pratiquement supplié d'intervenir mais ils sont restés mystérieusement muets. Je les ai mis en garde en leur disant que si le gouvernement se permettait d'agir ainsi pour construire ce tronçon du pipe-line en Colombie-Britannique, il ne tarderait pas à exproprier à leur tour des Albertains. Quelle a été la réaction de ces défenseurs de la liberté qui sont à ma droite? Le silence, le mutisme. Ils s'intéressaient davantage, semble-t-il, au droit à la propriété de M. Bob Blair et de la Société Foothills Pipe Lines qu'à ceux de quelques petits propriétaires de Colombie-Britannique. Qu'ils en parlent donc dans les placards publicitaires qu'ils font paraître dans les journaux.